

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 septembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme JUBAN (pouvoir M. MARTIN) - M. PIAN (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

OBJET DE LA DELIBERATION

Organismes divers - Attributions de subventions - Exercice 2016

Monsieur Maglica, au nom des commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2016.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

De plus, lors de sa séance du 21 mars 2016, le Conseil Municipal a accordé, à l'association "Les Jeunes Européens Dijon", une subvention d'un montant de 500 € pour sa participation au village européen dans le cadre du Printemps de l'Europe.

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 400 € (mandat du 25 mars 2016), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier de l'action.

Par lettre reçue le 27 juin 2016, l'association "Les Jeunes Européens Dijon" a informé la Ville que le projet a pu être réalisé grâce à l'acompte déjà versé sans avoir besoin de demander le mandatement du solde de la subvention.

Par conséquent, il convient de ramener le montant de l'aide financière attribuée à l'association "Les Jeunes Européens Dijon" de 500 € à 400 €.

Par ailleurs, par délibération du 16 décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé le renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la Ville et les trois Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) dijonnaises afin de définir les conditions de soutien de cette dernière à leur fonctionnement. Ces conventions ont été conclues pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2014, et arriveront à échéance le 31 décembre 2016.

A cet effet, la convention d'objectifs et de moyens n° 14-133 a été signée entre la Ville et la MJC des Grésilles le 20 janvier 2014.

Dans le cadre du schéma de développement des structures de quartier et de la territorialisation de son fonctionnement à l'échelle de la ville, il est proposé d'établir un avenant pour l'année 2016, qui puisse intégrer les réalités économiques de la ville et les priorités municipales afin de poursuivre le soutien apporté aux projets de la MJC des Grésilles et à l'offre socioculturelle proposée à la population.

Après plusieurs rencontres bilatérales entre les responsables de la MJC Grésilles et les représentants de la ville de Dijon, des accords financiers ont été arrêtés pour l'année 2016. Il vous est donc proposé de modifier par avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens n° 14-133 du 20 janvier 2014 les conditions financières comme suit :

MJC Grésilles :

La subvention attribuée pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016, s'élève à la somme de 315 524 €.

Année	A (Fonctionnement)	B (Personnel)	Total
2016	242 727 €	72 797 €	315 524 €

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'accorder les subventions proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- 2 - m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- 3 - décider de ramener le montant de l'aide financière accordée à l'association « Les Jeunes Européens Dijon » de 500 € à 400 € ;
- 4 - m'autoriser à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens n° 14-133 du 20 janvier 2014 conclue entre la Ville et la MJC des Grésilles fixant le montant de la participation financière de la Ville pour l'année 2016 ;
- 5 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Abstentions : 8

Contre : 5